

RELEVÉ DE DECISIONS BUREAU DU LUNDI 30 NOVEMBRE 2020 à 20h00

Date de convocation des conseillers : 20/11/2020

Délégués présents : Bernard BLAIMONT ; Daniel THOMAS ; Jean – Marie OUDART ; Lionel VUIBERT ; Jean – Paul DOSIERE ; Bernard MAIRIEN ; Nicolas POIRET ; Guy CAMUS ; Yves BREDY ; Alain LOMORLETTE ; Cédric PATE ; Gilles DUANT ; Didier BEGAUD ; Sébastien LAURENT ; Jean – Luc PETRE ; Thierry MERCIER ; François JUSTINE ; Christian BELLOY.

Absents excusés : Marie – France KUBIAK ; Pascal MAUROY ; Chantal HENRIET ; Benoît DELETANG.

Conseillers Départementaux et autres invités : Françoise JEANNELLE (excusée) ; Hugues MAHIEU (présent) ; Brigitte LOIZON (excusée).

Le compte–rendu du Bureau du 07 octobre 2020 est validé sans remarque.

1) Préparation des principales décisions à voter au Conseil du 17 décembre :

- Validation de l'ordre du jour
- Proposition de maintien des redevances incitatives Ordures Ménagères au même niveau que 2020 mais sur une base annuelle avec un forfait de 13 levées (pas de possibilité de baisse des redevances car augmentation de la TGAP et des coûts du centre de tri ainsi que baisse des recettes de revente des matériaux triés).
- Proposition de tarifs pour revente de composteurs (20 € pour 400L et 30€ pour 600 L).
- Proposition de maintien des redevances Assainissement Non Collectif (SPANC), nouveau cycle reporté en 2022,
- Proposition d'augmentation des redevances assainissement collectif selon le choix de la commission du 1^{er} décembre (part fixe et fonds de concours pour équilibre des opérations).
- Proposition forfait d'aide de 2000 € aux entreprises en fermeture administrative avec la seconde vague de la crise sanitaire,
- Proposition de révision des modalités d'aide aux associations pour 2021 sur la base d'un taux d'aide de 10% avec bonus pour valoriser des actions de développement local et durable.
- Proposition de mise en place d'un droit individuel à la formation des élus communautaires avec dotation des 15% du montant des indemnités de fonction.
- Proposition de mise en place en 2021 du dispositif d'autorisation de programme avec crédits de paiement annuel pour les grosses opérations de plus de 500 000 € HT à réaliser sur plus de 2 ans.

2) Attribution de marché de travaux et avenants :

- Attribution du marché de travaux des réseaux et station d'Assainissement Collectif sur les communes de Lucquy et de Coucy (avec convention de mandat) :

Le Bureau valide à l'unanimité la proposition de la Commission d'Appel d'Offres :

Lot 1 : construction station de traitement à l'entreprise EDGARD DUVAL pour 449 000 € HT,

Lot 2 : construction réseaux de collecte et de transfert à l'entreprise EUROVIA pour 4 274 006.86 € HT

Lot 3 : essais réception réseaux à l'entreprise SATER pour 88 775 € HT.

- Avenant n°1 lot 6 marché de travaux logement de Bouvellemont :

Le Bureau décide à l'unanimité l'engagement de cet avenant de +275 € HT (soit +3%) pour le remplacement d'une antenne.

3) Demandes de subvention auprès de l'Etat :

Le Bureau retient à l'unanimité,

Les priorités suivantes pour les demandes de subvention DETR/DSIL 2021 :

✚ **Arrondissement Charleville Mézières**

1. Rénovation thermique d'un immeuble de 6 logements à Poix Terron
2. Domaine de Vendresse : aménagement d'un nouveau jeu petite enfance
3. Travaux de rénovation énergétique des locaux communautaires à Poix-Terron (centrale photovoltaïque avec rénovation toiture et bardage bois)
4. Changement complet des systèmes de ventilation des locaux communautaires

✚ **Arrondissement Rethel**

- 1) Extension de la zone d'activités de Faissault
- 2) Construction d'une résidence seniors à Saulces-Monclin
- 3) Réfection du système de chauffage des gymnases de Signy-l'Abbaye, Chaumont-Porcien

Les dossiers relatifs à l'assainissement collectif (Attigny, Lucquy/Coucy, Chaumont Porcien et Signy L'Abbaye) sont déposés sur le dispositif DSIL Plan de relance en demandant que chaque opération puisse en bénéficier suivant les crédits disponibles.

- Extension zone d'activités de Faissault (DETR) :

En 2012, la Communauté de Communes a aménagé une zone d'activités sur la commune de Faissault sur laquelle il ne reste qu'un lot de 1 919 m².

Deux entreprises souhaitent s'implanter et ont besoin de terrains d'une surface supérieure à 4 000 m²

Le propriétaire de la parcelle voisine cadastrée ZH n°98 lieudit « Les Ries » d'une surface de 15 970 m² est disposé à vendre.

Les travaux consisteraient en l'aménagement de 3 lots viabilisés d'une surface, moyenne, de 6 324 m², 4 673 m² et 3 312 m².

Le Bureau valide à l'unanimité le plan de financement et la demande de subvention suivants :

Le coût estimatif HT est le suivant :

Acquisition à 2 € du m ²	31 940 €
Indemnités exploitant	11 977 €
Archéologie préventive	9 582 €
Etude géotechnique	5 000 €
Travaux	228 090 €
Honoraires	34 950 €
Frais appel d'offres	800 €
SPS	1 600 €
Total	323 939 €

Le plan de financement prévisionnel :

DETR 2021 (34.5%)	111 759 €
Vente des terrains (14 309 m ² à 10.30 € H.T. du m ²)	147 393 €
Autofinancement	64 787 €
TOTAL	323 939 €

- Construction résidence séniors à Saulces-Monclin (DSIL Contrat de Ruralité) :

Le projet de bégainage de Saulces Monclin consiste en la construction de 6 logements pour personnes âgées valides et autonomes et une salle commune sur une parcelle mise à disposition par la commune (en cours d'acquisition). Cette parcelle se trouve à proximité du pôle multiservices.

Les bâtiments sont prévus selon les standards de la construction passive (orientation, apports solaires optimisés, isolation et VMC performantes, triple vitrages), les besoins en chauffage vont être minimales.

Le Bureau valide à l'unanimité le plan de financement et les demande de subventions suivants :

Dépenses	€ HT	€ TTC	Recettes	
Honoraires MOE 8,19%	100 737	120 884	Emprunt	500 000
travaux	1 230 000	1 476 000	Autofinancement	129 029
Honoraires SPS et CT, Verif, attestation RT	10 455	12 546	Région Grand Est contractualis	121 682
Etude de sol	8 254	9 905	Etat DSIL 40%	552 805
Raccordements réseaux	13 457	16 148	Département	60 000
Divers	10 500	12 600	Complémentaire retraite, MSA	54 900
Assurances Dommages ouvrages	8 610	10 332	Appel à projet Carsat	100 000
			Agence de l'eau	70 000
	0		FCTVA	70 000
	1 382 013	1 658 416		1 658 416

- Aménagement espace jeux au Domaine de Vendresse (DETR ou DSIL) :

Le Bureau valide à l'unanimité le plan de financement et la demande de subvention suivants :

- coût prévisionnel avant appel d'offre : 115 000 € HT,
- DETR/FSIL 40% soit 46 000 €,
- reste à charge 60% soit 69 000 €.

- Transition énergétique des locaux communautaires à Poix-Terron (centrale photovoltaïque avec rénovation toiture et bardages bois avec isolation) (DETR - DSIL) :

Ce programme de rénovation comprend :

- Pour faire des économies d'énergie il est nécessaire de remplacer une partie de notre bardage extérieur avec remplacement de l'isolation et effectuer la réfection complète de la toiture avec isolant et étanchéité.

- Pour couvrir une partie des consommations électriques de ces locaux administratifs par une production via 146 m² panneaux solaires photovoltaïques en autoconsommation.

Le Bureau valide à l'unanimité le plan de financement et les demandes de subvention suivants :

Dépenses	€(HT)	Recettes	€(HT)
Assistant à maîtrise d'ouvrage panneaux photovoltaïque	3 000 €	Subvention Climaxion sur AMO	2 100 €
Investissements + raccordement + garantie panneaux photovoltaïque	40 380 €	Subvention Climaxion sur Investissement Panneaux photovoltaïques	6 000 €
		Prime d'investissement (Etat) Sur photovoltaïques	4 752 €
TOITURE	112 500,55		
BARDAGE	49 315.94		
		Subvention DETR/DSIL (40%)	82 078,60 €
		Crêtes	110 265,89 €
TOTAL	205 196,49 €	TOTAL	205 196.49 €

- Réfection système de chauffage gymnases de Signy-l'Abbaye, Chaumont-Porcien et Attigny (DETR-DSIL) :

Pour le gymnase de Chaumont Porcien, il est nécessaire d'améliorer le système de chauffage et la production d'eau chaude, après consultation de différentes entreprises, il est prévu le changement et le redimensionnement du ballon d'eau chaude ainsi que la dissociation et le calcul séparé entre le gymnase et la partie vestiaires de foot. Une participation de la commune est prévue.

Pour le gymnase de Signy l'Abbaye, après consultations de plusieurs entreprises, un remplacement d'une partie du système aérotherme de la grande salle est nécessaire ainsi que la modification des circulateurs pour un meilleur contrôle et une meilleure régulation par la chaudière est à prévoir. Il est également nécessaire de moderniser l'armoire électrique de commande pour favoriser une gestion pilotée.

Pour le gymnase d'Attigny et après consultation d'une entreprise, il n'est pas nécessaire d'engager des travaux importants pour le système de chauffage mais simplement une remise en état légère avec sonde adaptée.
(sans demande spécifique de subvention).

Le Bureau valide à l'unanimité le plan de financement et demande de subvention suivants :

Chaumont Porcien :

Remplacement partie chaudière	4 777,12 €
Production eau chaude	2 530,71 €
Séparation production chauffage	1 370,00 €
Mise en œuvre	6 050,00 €
<i>Sous total :</i>	<i>14 727,83 €</i>

Signy l'abbaye :

Amélioration système aérothermes	5 394,37 €
Modification circulateurs	5 406 €
Armoire électrique	3 848,40 €
<i>Sous Total :</i>	<i>14 648,77 €</i>
TOTAL	29 376,60 €

Plan de financement prévisionnel

Subvention :	
DETR/DSIL 2021 (40%)	11 750,64 €
Crêtes Préard.	17 625,96 €
TOTAL	29 376,60 €

- Création réseaux et station d'assainissement collectif sur la commune de Launois sur Vence (DSIL plan de relance) :

Le Bureau valide à l'unanimité le plan de financement et les demandes de subvention suivants :

Coût estimatif des travaux :	
Station d'épuration	630 776,50 € HT
Réseaux	2 185 498,50 € HT
TOTAL	2 816 275 € HT

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Subventions AERM	1 282 180,30 €
DSIL/Plan de relance	970 839,70 €
Crêtes Préardennaises	563 255 €
TOTAL	2 816 275 €

- Création réseaux et station d'assainissement collectif sur les communes de Lucquy et Coucy (DSIL plan de relance) :

Le Bureau valide à l'unanimité le plan de financement et les demandes de subvention suivants :

Coût estimatif des travaux :	
Station d'épuration	524 863,97 € HT
Réseaux	5 417 382,07 € HT
TOTAL	5 942 246,04 € HT

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Subventions AESN	3 372 253,80 €
DETR 2020 (10 % sur une dépense de 2 000 000 €)	200 000 €
DSIL/Plan de relance	1 181 543,03 €
Commune de COUCY / Crêtes Préardennaises	1 188 449,21 €
TOTAL	5 942 246,04 €

- Création d'une station d'épuration à Attigny (DSIL plan de relance) :

Le Bureau valide à l'unanimité le plan de financement et les demandes de subvention suivants :

Coût estimatif des travaux, après appels d'offres est le suivant :

Station d'épuration 1 314 806,73 € HT

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Subventions AESN	545 448 €
DSIL/Plan de relance	506 397,38 €
Crêtes Préardennaises	262 961,35 €
TOTAL	1 314 806,73 €

- Création réseau séparatif d'assainissement collectif et réseau eau potable rue Lagasse et 407 RI à Signy-l'Abbaye (DSIL plan de relance) :

Le Bureau valide à l'unanimité le plan de financement et les demandes de subvention suivants :

Coût estimatif des travaux :

Mise en séparatif du réseau unitaire : 298 296 €

Rénovation du réseau d'eau potable : 182 257,75 €

TOTAL : 480 553,75 €

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Subventions AESN	185 599,55 €
DSIL/Plan de relance	144 166,12 €
Crêtes Préardennaises/SIAEP de Thin	150 788,08 €
TOTAL	480 553,75 €

(Sous réserve de l'agence de l'eau Seine Normandie)

- Mise aux normes lagunage avec micro station d'assainissement sur quartier pôle scolaire et gendarmerie de Chaumont-Porcien (DSIL plan de relance) :

Le Bureau valide à l'unanimité le plan de financement et les demandes de subvention suivants :

Coût estimatif des travaux : 70 840 € HT

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Subventions AESN	35 420 €
DSIL/Plan de relance	27 012 €
Crêtes Préardennaises	8 408 €
TOTAL	70 840 €

(Sous réserve de l'agence de l'eau Seine Normandie)

4) Autres demandes de subventions :

- Programme d'équipement cabinet dentaire pour implantation d'un dentiste à la Maison de Santé de Signy l'Abbaye :

En 2020, la Communauté de Communes a réceptionné la Maison de Santé Pluridisciplinaire de Signy l'Abbaye, dans laquelle ont pris place petit à petit deux médecins, trois infirmières, trois puis quatre kinés, une sage-femme, un ostéopathe, une diététicienne (1j/semaine). Prochainement, un pédicure-podologue viendra renforcer l'équipe une journée par semaine.

En mars 2020, le Dr Prin, seule dentiste à Signy l'Abbaye a cessé son activité pour partir en retraite.

En juin 2020, le Dr Marion Talleux, jeune dentiste du Nord diplômée en 2019 et exerçant depuis, ayant maintenant des attaches à Thin le Moutier, a découvert notre maison de santé et son cabinet dentaire. Elle décide de s'y installer début Mars 2021.

Pour engager cette installation, la Communauté de Communes pourrait équiper le cabinet avec le fauteuil+bras+éclairage, le matériel de radiographie et le compresseur et le pack aspiration en vide sanitaire.

Ce matériel lui sera loué, en plus du loyer du cabinet. A l'issue des 10 ans de location la dentiste deviendra propriétaire du matériel.

Le Dr Talleux investira dans le reste du matériel (autoclave, petits instruments, appareil de désinfection, appareil à polymérisation, ordinateurs...) et prendra en charge la maintenance de l'ensemble de l'équipement.

Le Bureau valide à l'unanimité les modalités d'engagement de cette opération avec le plan de financement et la demande d'aide suivants :

Dépenses		Recettes	
	Montant HT		Montant
Matériel	61 451,00	CD 08 Contrat de territoire 25%	15 362,75
TOTAL HT	61 451,00	FCTVA	12 096,57
TVA	12 290,60	Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises	46 292,28
TOTAL TTC	73 741,60	TOTAL	73 741,60

- Action de coopération « mobilité Rézopouce » avec le Pays Rethélois aides LEADER ET ADEME Région :

Le projet consiste à mettre en place un système d'autostop sécurisé à l'échelle de tout le Sud Ardennes - de l'Argonne Ardennaise déjà engagée dans ce projet, du Pays Rethélois et des Crêtes - et de l'agglomération de Charleville. Ce système fonctionne d'autant mieux que le nombre d'inscrits (conducteurs et usagers) est important. La coopération à plusieurs territoires sur les principaux axes de déplacement améliorerait l'efficacité du réseau.

Le système proposé est « Rezo Pouce » porté par une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) créé il y a plus de 10 ans à Moissac.

Objectifs du projet :

- Diminuer le recours au déplacement individuel en voiture
- Offrir des possibilités de mobilité aux jeunes et aux personnes les plus précaires.
- Développer le recours à l'autostop pour les trajets domicile-travail
- Diminuer l'émission de gaz à effet de serre.

Montage envisagé entre les territoires partenaires

La Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise ayant commencée ce projet, il y a plus d'un an, sera un partenaire technique, non impliqué financièrement dans l'opération.

La Communauté de communes des Crêtes et le Pays Rethélois portent le projet ensemble, associés au sein d'un accord de coopération LEADER et au travers d'un

contrat avec l'ADEME. Afin de faciliter le montage, chacune des collectivités portera les dépenses qui lui sont propres (: communication, abonnement au service Rézo Pouce, fourniture et pose de la signalétique) à l'exception du recrutement de l'animateur mutualisé qui sera porté par les Crêtes. Les coûts de ce poste seront répartis équitablement entre les deux partenaires.
Le recrutement est envisagé pour mai 2021.

Le Bureau valide **à l'unanimité** ces modalités d'engagement avec le plan de financement et les demandes de subvention suivants :

Budget et plan de financement prévisionnels sur 3 ans : 130 400 € HT

POSTE MUTUALISE

Coût prévisionnel du poste d'animateur

(€ HT) :

Animation (1 etp partagé) : 90 000 €

Fonctionnement du poste : 3 000 €

Total : 93 000 €

AUTRES DEPENSES CRETES

Budget prévisionnel (€ HT) :

Communication dédiée : 3 600 €

Mobiliers – signalétique : 18 800 €

Abonnement annuel Rézopouce : 15 000 €

Total : 37 400 €

Plan de financement prévisionnel :

ADEME (subvention TenMOD) : 9 300 €

LEADER – Europe : 20620 €

Autofinancement : 7 480 €

Total : 37400 €

Plan de financement prévisionnel :

ADEME (subvention TenMOD) : 46 500 €

LEADER – Europe : 27 900 €

Participation Rethémois au poste partagé : 9 300 €

Autofinancement Crêtes : 9 300 €

Total : 93 000 €

- Parc accrobranche de la Vénérie aide Contrat de Territoire :

Le Bureau valide **à l'unanimité**,

La demande de subvention auprès du Département concernant l'acquisition et les aménagements du parc accrobranche à La vénerie selon le plan de financement suivant :

- cout de l'opération : 180 000€ (acquisition inclus)
- DETR 20% de 95 000€ (hors acquisition) soit 19 000€ (obtenue)
- CD08 25% soit 45 000€ au titre du Contrat de Territoire
- reste à charge 65% soit 116 000 €

- Actualisation financement béguinage de Poix-Terron :

- L'Agence de l'Eau Rhin Meuse peut apporter un financement sur le Béguinage de Poix Terron pour tout ce qui concerne la gestion des eaux pluviales et qui favorise l'infiltration naturelle de ces eaux (evergreen, béton drainant, pavés, tranchées d'infiltration...)
- La recette est évaluée à :
- 44 904,00 sur le projet uniquement (1871 x 24 €/m²)
- 14 376,00 sur les voiries réalisées pour le compte de la commune (599 x 24€/m²)

Le Bureau décide à l'unanimité de solliciter ces subventions auprès de l'Agence de l'Eau avec le plan de financement actualisé suivant :

Dépenses	HT	TTC	Recettes TTC
Projet			
Honoraires Lecomte Pérez 8,5%	88 357,50	106 029,00	Subventions
Honoraires BET Thermique (Enercoop)	6 572,50	7 887,00	Région Grand Est (Fonds d'accompagnement territorial – volet cohésion des territoires)
Honoraires Enercoop (accompagnement des habitants)	2 960,00	3 552,00	Région Grand Est (Appel à projets Batiment Passif) sur étude conception passive
Honoraires BET Conception passive Dynamic énergie	6 300,00	7 560,00	Agence de l'eau sur projet (1871 x 24€/m ²)
Travaux Béguinage (avec panneaux photovoltaïques)	1 039 500,00	1 247 400,00	Etat Contrat ruralité
Honoraires SPS et CT, Vérif, attestation RT 2012	8 860,00	10 632,00	Département
Etude de sol G2	3 850,00	4 620,00	Leader
Etude de sol G2 Pro	3 126,00	3 751,20	Climaxion (panneaux solaires ECS)
Raccordements réseaux	13 457,00	16 148,40	Appel à projet CARSAT
Divers (taxe aménagement 8240 €, archéo 1 050 €)	10 500,00	12 600,00	Complémentaires retraite
Assurance Dommage ouvrage	8 581,00	10 297,20	MSA Sites Habitat
			TOTAL SUBVENTIONS
			744 971,10
			Emprunts
			Emprunt CARSAT Taux 0
			Emprunt complémentaire
			Fonds propres
TOTAL PROJET HT	1 192 064,00	1 430 476,80	TOTAL FONDS PROPRES ET EMPRUNTS
TVA	238 412,80		FCTVA estimé sur projet
TOTAL PROJET TTC	1 430 476,80		TOTAL RECETTES PROJET yc FCTVA
			1 430 476,80
Voiries			
Réalisation Voiries (convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec Commune)	110 000,00	132 000,00	Agence de l'eau sur voiries de la commune (599 x 24€/m ²)
Honoraires bureaux d'étude VRD (voiries de la commune)	8 360,00	10 032,00	Commune de Poix Terron (voiries de la commune)
TOTAL VOIRIES HT	118 360,00	142 032,00	TOTAL RECETTES VOIRIES
TVA	23 672,00		FCTVA sur voiries
TOTAL VOIRIES TTC	142 032,00		TOTAL RECETTES yc FCTVA
			142 032,00
TOTAL GENERAL HT	1 310 424,00	1 572 508,80	
TVA	252 054,80		
TOTAL GENERAL TTC	1 572 508,80		TOTAL GENERAL
			1 572 508,80

5) Rénovation thermique de la médiathèque et du gymnase de Poix-Terron :

Le complexe sportif et culturel de Poix-Terron construit en 2009 accueille :

- la médiathèque communale de Poix-Terron,
- le gymnase et ses annexes (salle de musculation, vestiaires, sanitaires et rangements) transféré à la Communauté de Communes,
- une salle à usage mixte de réunion et d'exposition.

A l'usage, le bâtiment apparaît inconfortable et énergivore. Les usagers ont froid en hiver, malgré le chauffage, et trop chaud en été.

Le projet de rénovation porte principalement sur le renforcement de l'isolation et l'amélioration du confort avec la création d'une seconde enveloppe thermique dans l'enveloppe actuelle du bâtiment.

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses	€(HT)	Recettes	€ (HT)
Audit énergétique	980 €	DETR/DISL – plan de relance (50%)	167 920 €
Travaux	332 000 €	Climaxion ?	35 000 €
AMO	2860 €	Reste à charge commune et communauté (40%)	132 920 €
TOTAL	335 840 €		335 840 €

Le Bureau décide à l'unanimité d'autoriser la commune de Poix Terron à déposer les demandes de subvention avec les modalités suivantes :

- Cette opération de rénovation thermique sera rendue obligatoire au titre du « décret tertiaire »,
- Elle pourra être engagée si obtention d'au moins 50% de subventions cumulées, en maîtrise d'ouvrage commune de Poix Terron avec convention de mandat pour la partie gymnase de la Communauté de Communes.
- La répartition entre la participation de la commune et celle de la Communauté de Communes (au titre du gymnase) sera définie selon les coûts spécifiques réels.

6) Dossiers enfance jeunesse, vie associative et actions sociales :

- Engagement convention de partenariat Intervenant Social en Gendarmerie pour les secteurs d'Attigny et Tourteron avec la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise :

Le dispositif des Intervenants Sociaux en Gendarmerie (I.S.G.) a été institué par la Loi du 5 mars 2007. Professionnels du domaine social, les ISG ont vocation à assurer une mission de prévention générale en faveur des personnes se trouvant en situation de détresse sociale et à améliorer la prise en charge des victimes.

Ils assurent l'interface entre les unités de gendarmerie et les services sociaux. Leur action, parfaitement complémentaire de celles des forces de sécurité, permet de traiter les difficultés de nature sociale, de prévenir le renouvellement des actes de délinquance par le traitement des individus à risque et de réorienter les gendarmes sur leurs missions prioritaires.

Après avoir engagé trois conventions d'Intervenant Social en Gendarmerie avec la Communauté de Communes du pays Rethélois pour le secteur de Chaumont Porcien et Novion Porcien, avec la Communauté de Communes Ardennes Rives de Meuse pour le secteur de Signy l'Abbaye, avec la Communauté de Communes des Portes du Luxembourg pour le secteur de Boulzicourt-Poix Terron, il est proposé de signer une convention avec l'Argonne Ardennaise pour le secteur de Tourteron – Attigny.

Le Bureau décide à l'unanimité l'engagement de cette convention selon le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES			
			2021	2022	2023
Charges de personnel et frais généraux	50 000 €	ETAT	20 000 €	15 000 €	15 000 €
		ARS	5 000 €	5 000 €	5 000 €
		CAF	3 000 €	3 000 €	3 000 €
		CD08	2 000 €	2 000 €	2 000 €
		CC Argonne Ardennaise	16 400 €	20 500 €	20 500 €
		CC Crêtes Préardennaises	3 600 €	4 500 €	4 500 €
TOTAL	50 000 €	TOTAL	50 000 €	50 000 €	50 000 €

- Aide aux accueils de loisirs :
 - o Dossier accueils été 2020 par AMAP de Chaumont-Porcien,
 - o Dossiers accueils vacances toussaint 2020 :

Le Bureau décide à l'unanimité les attributions d'aide suivantes :

ASSOCIATIONS	Été 2020 (nombre d'heures)	SUBVENTION (en €)
Chaumont Porcien (AMAP)	3 610 h ⁽¹⁾	1 444 €
Chaumont Porcien (AMAP) séjour	370 h ⁽³⁾	425,50 €
	TOTAL	1 869,50 €

ASSOCIATIONS	Toussaint 2020 (nombre d'heures)	SUBVENTION (en €)
Attigny (asso territoire)	1 965 h ⁽¹⁾	786 €
Boulzicourt (Ptits loups Vence)	605 h ⁽¹⁾	242 €
Chaumont Porcien (AMAP)	600 h ⁽¹⁾	240 €
Lucquy	1 132,5 h ⁽¹⁾	453 €
Poix-Terron	3 359 h ⁽¹⁾	1 343,60 €
Prix les Mézières	371,25 h ⁽²⁾	74,25 €
Thin le Moutier	560,5 h ⁽¹⁾	224,20 €
	TOTAL	3 363,05 €

- Convention annuelle Ecole de Musique 2020 – 2021 :

Le Bureau décide à l'unanimité l'engagement des conventions 2021 sur la base des effectifs en cours avec les subventions suivantes :

- Musique Pour Tous (125 adhérents) : 500€ + 2 500€ soit 3 000€
- Ecole de musique de Tourteron (51 adhérents) : 500€ + 1 020€ soit 1 520€,
- Ecole de musique de Chaumont-Porcien (62 adhérents) : 500€ + 1 240€ soit 1740€.

7) Développement économique :

- Soutien aux entreprises crise sanitaire : avenant à la convention « fond de résistance » avec la Région Grand Est :

La convention de Juin 2020 de participation financière au dispositif Resistance mise en place par la région Grand Est a mise en place une aide attribuée sous forme d'avance remboursable aux entreprises ayant un besoin de trésorerie dû à la crise sanitaire. Notre participation s'élève à 43 798 € soit 2€ par habitant. Ce fonds est abondé au même montant par la région, le Département et la Banque des territoires soit 175 192 € disponible sur le territoire pour accompagner les entreprises, les associations et les agriculteurs.

Nous avons versé en juillet dernier l'intégralité de ce montant mais certaines collectivités de grandes tailles ont demandé un échelonnement du paiement. Aussi, la Région propose de libérer cette somme en 5 versements de 20%. Nous allons ainsi pouvoir récupérer 35 038 € (80%). Les tranches successives seront appelées suite à la consommation totale de la tranche précédente.

Le remboursement de notre participation interviendra en 2025. Le montant de ce versement sera calculé par application du taux de recouvrement global atteint sur

l'ensemble de la région Grand Est. Une solidarité s'applique au niveau du taux de recouvrement.

Le Bureau décide **à l'unanimité** de valider l'avenant proposé qui modifie les articles 2, 3, et 4.

- **Pôle d'entreprise de la Vence : installation d'une entreprise avec loyers adaptés suite à travaux :**

Messieurs BOURGEOIS et Waroquiez s'associent pour créer la SARL TEL&COM dans le domaine de la fibre optique, les réseaux télécom externe et interne, les alarmes et la 5G et souhaitent, louer le local d'une surface de 306.10 m² situé à Poix Terron, au 9 route de Montigny.

L'entreprise propose de réaliser elle-même les petits travaux qu'il y a à effectuer dans le local, peinture, nettoyage.

Le Bureau décide **à l'unanimité** de fixer le 1^{er} loyer à titre gratuit puis 382,63 € HT pour le reste de l'année et 573,94 € HT pour la seconde année.

Le bail se fera sous la forme d'un bail précaire de 2 ans à compter au plus tôt du 8 décembre 2020.

8) Programme de commande groupée de composteurs avec le syndicat mixte VALODEA :

Le Bureau décide **à l'unanimité** d'engager la convention de groupement de commande avec programme de 400 composteurs en 2021 dont 133 de 400 L en plastique recyclé et 267 en bois traité autoclave au prix maxi de 26, 19 € HT (31.43 € TTC) pour les 400 L et 40,60 € HT (48,72 € TTC) avec partenariat de formation lors des distributions aux usagers.

9) Transition énergétique :

- **Re-adhésion au PCEC pour la commune de Lucquy :**

Le Bureau décide **à l'unanimité** d'engager la convention de réadhésion pour 3 ans avec la commune et l'ALE 08.

- **Aide aux communes – travaux économie d'énergie : Puiseux :**

Le Bureau décide **à l'unanimité** l'octroi de l'aide suivante :

Commune	Projet	Coût total prévisionnel de l'opération (HT)	Forfait de subvention prévisionnel
Puiseux	Rénovation de l'éclairage public suite dissimulation rue de la Nouette et rue du château	29755,88€	80€/luminaire rénové (Projet de 12 luminaires)

Et de signer la convention de partenariat avec la commune.

10) Tarification et gestion pôle touristique :

- Tarification 2021 billetterie Domaine de Vendresse :

Le Bureau décide à l'unanimité l'ensemble des tarifications pour la saison 2021, avec comme modification :

- pass famille annuel 4 personnes : 40€ (limité à 4 personnes maximum, avant pas de limite)
- pass famille annuel 6 personnes : 50€ (limité à 6 personnes maximum, nouveau)
- anniversaires : 8€ par enfant (+1€)

- Relais de Poste de Launois sur Vence : bail professionnel avec l'association « Les Sabots du Relais » pour location de locaux et terrain :

Les premiers aménagements étant réalisés au relais de Poste avec l'aménagement de la petite carrière et des box, il convient désormais de mettre un terme à la convention de mise à disposition temporaire et de signer un bail professionnel d'une durée de 6 ans (renouvelable) à compter du 1^{er} janvier 2021 avec l'association « Les Sabots du relais », en considérant les éléments suivants :

- location de 3 écuries d'une surface totale de 264m², dont 1 une est équipée de 3 box fermés
- location d'une petite carrière d'une surface de 200m² à proximité des écuries
- une fois les travaux réalisés (2021-2022) : location d'un travail pour maréchal ferrant, d'une grande carrière officielle, d'un apprentis agricole et d'un terrain pour maraichage bio.

Le loyer sera de :

- 200€ mensuel les années 1 et 2
- 300€ mensuels à partir de l'année 3

Les charges seront :

- eau : sur relevé de compteur
- électricité : sur relevé de compteur
- taxe foncière : provision de 16.20€ mensuel en plus du loyer

Le Bureau décide à l'unanimité de signer le bail professionnel avec l'association « Les Sabots du Relais » à compter du 1^{er} janvier 2021.

11) Habitat – Cadre de vie - Urbanisme :

- Chantier du Patrimoine : Eglise de Librency et appel à projets 2021 :

La communauté de communes lance un appel à projets « chantiers du patrimoine » pour établir la programmation 2021.

En attendant la mise en place de cette nouvelle programmation, les communes de Montmeillant et de Signy-l'Abbaye ayant sollicité en 2017 une intervention en chantiers du patrimoine pour la rénovation de leurs églises respectives, ont fait l'objet d'une visite préliminaire afin de définir l'ampleur des travaux et de calibrer l'intervention de l'association Espace environnement 08.

* LA RENOVATION DE L'EGLISE DE LIBRENCY

Travaux envisagés : Rénovation de l'intérieur de l'église

Devis estimatif d'ESPACE ENVIRONNEMENT 08 : 50 jours à 285 €

Coût estimatif maximum : 14 250 € (+25 jours financés par la commune)

La rénovation de l'église de Montmeillant sera programmée lors d'un prochain bureau pour une intervention en 2021 en complément des chantiers qui seront retenus dans le cadre de l'appel à projets.

Le Bureau valide à l'unanimité la programmation du chantier de rénovation de l'église de Librency (Signy-L'Abbaye) avec la signature de la convention tripartite et des devis d'ESPACE ENVIRONNEMENT 08.

- Convention avec Institut d'Aménagement du Territoire et d'Urbanisme de l'Université de Reims pour mise en place d'un atelier d'urbanisme de préparation du PLUi :

Il convient de mener une réflexion d'approche paysagère pour l'élaboration du PLUi en sollicitant l'intervention d'atelier d'étudiants de l'IATEUR (Institut d'Aménagement du Territoire, d'Environnement et d'Urbanisme de Reims) dont les travaux seront encadrés par un enseignant–chercheur de l'IATEUR et d'une paysagiste – conceptrice de l'ENSP (Ecole Nationale Supérieure de Paysage) de Versailles. Cet atelier couvrira le 1^{er} semestre 2021 (de février à mai).

Il aura pour objet :

- d'identifier les unités paysagères à l'échelle de l'intercommunalité, de proposer une analyse rétrospective de l'évolution des paysages des Crêts Préardennaises,
- définir les intentions d'aménagement, de préservation et / ou de gestion des espaces bâtis et non bâtis à l'échelle des unités paysagères préalablement identifiées,
- de travailler plus finement sur des espaces stratégiques au regard des enjeux de banalisation des paysages, de gestion des lisières, de reconquête des espaces publics et des friches agricoles en cœur de village ou d'intégration des constructions neuves,
- de sensibiliser les élus et les acteurs locaux aux enjeux paysagers et d'urbanisme à partir d'une démarche participative,
- de proposer un cadre méthodologique et des outils opérationnels mobilisables permettant d'assurer la permanence de l'approche paysagère au cours du processus d'élaboration du PLUi.

Le coût de la prestation est évalué de 6 000 € HT.

Le Bureau décide à l'unanimité de signer la convention d'engagement pour cet atelier avec l'Université de Reims.

12) Autres dossiers :

- Réduction facturation aux communes : solution hydro alcoolique suite à négociation :

Un premier prix de 3,50 € TTC le litre a été communiqué par l'entreprise Whathéléo. Suite à une négociation un nouveau prix de 2,64 € TTC le litre a pu être engagé.

Le Bureau décide à l'unanimité de refacturer sur cette base aux communes et syndicats ayant participé à cette commande.

- Modifications de la convention de déneigement du circuit n°15 : Rilly-sur-Aisne / Voncq :

Sur le circuit n°15, celui de Rilly-sur-Aisne et Voncq, l'agriculteur déneigeur ne peut plus participer mais Fabien COUTEL, agriculteur à Neuville-Day, se porte volontaire pour le remplacer.

Le Bureau décide à l'unanimité de signer la nouvelle convention avec les communes de Rilly-sur-Aisne, Voncq et l'agriculteur Fabien COUTEL.

13) Questions diverses :

Messieurs Bredy, Lamorlette et Begaud présentent au Bureau le projet de mise en place d'une commande groupée pour l'acquisition de Défibrillateurs (DEA) aux communes, syndicats et associations locales pour respecter les obligations légales à compter de 2022.

Par ailleurs, ils proposent l'achat groupé de débitmètre pour les vérifications des poteaux incendie.

Le Bureau donne un **avis favorable** à ces demandes de mutualisation.